



Prix de vente de l'électricité au  
1er février 2022 « Clients résidentiels »

# Tarifs « bleu clients résidentiels » <sup>(1)</sup>

Prix applicables au 1er février 2022 - Dans le cadre de l'offre «tarif bleu», les prix sont fixés par les Pouvoirs Publics Les prix s'entendent TTC

Puissance souscrite	"Réglage du disjoncteur en Ampères"	Simple tarif			Double tarif			
		Prix abonnement annuel TTC	Prix abonnement mensuel TTC	Prix TTC cts € /kWh	Prix Abonnement annuel TTC	Prix Abonnement mensuel TTC	Prix cts € TTC / kWh	
							Heures pleines (1)	Heures creuses (2)
3 kVA	15	103,44 €	8,62 €	17,4				
6 kVA	30 (ou 3x10)	136,08 €	11,34 €	17,4	144,36 €	12,03 €	18,41	14,7
9 kVA	45 (ou 3x15)	169,92 €	14,16 €	17,4	183,60 €	15,30 €		
12 kVA	60 (ou 3x20)	204,00 €	17,00 €	17,4	221,76 €	18,48 €		
15 kVA	3x25	236,28 €	19,69 €	17,4	258,96 €	21,58 €		
18 kVA*	3x30	269,64 €	22,47 €	17,4	294,24 €	24,52 €		
24 kVA*	3x40	339,36 €	28,28 €	17,4	370,56 €	30,88 €		
30 kVA*	3x50	407,04 €	33,92 €	17,4	441,12 €	36,76 €		
36 kVA*	3x60	476,28 €	39,69 €	17,4	494,88 €	41,24 €		

\*En extinction, arrêté du 12.08.2010, ne sont plus proposés à la souscription.

monophasé

mono ou triphasé

triphasé

La composition du prix de l'offre :

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles tarifaires ci-dessus correspondent à :

- L'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition
  - Le prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client
- Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auxquelles s'ajoutent :
- Les Taxes sur la consommation Finale de l'Electricité (T) d'un montant maximum de 0,9945cts €/kWh HTVA
  - La contribution tarifaire d'acheminement (CTA)

- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) d'une valeur de 0,1 cts €/kWh HTVA
- La TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE)

Important : l'application du tarif bleu nécessite l'installation d'un disjoncteur de branchement

(1) Les tarifs applicables pour les clients non résidentiels, collectifs, agricoles ainsi que pour les professionnels et les services publics sont consultables

en agence ainsi que sur notre site internet : [www.primeo-energie.fr](http://www.primeo-energie.fr)

(2) Heures pleines de 06h00 à 22h00

# Frais les plus courants\*

Prix applicables au 1er février 2022

Nature des frais	Prix TTC en €
Mise en service	14,18
Mise en service express	132,66
Mise en service avec Relevé par l'abonné	14,18
Déplacement pour impayés	53,93
Modification de puissance souscrite (réglage disjoncteur) Duplicata de facture	38,18
Déplacement en vain	10,00
Frais de dédit	31,98
Relevé de compteur hors tournée	18,23

\*Tous nos autres frais sont consultables dans notre catalogue de prestations disponible à l'accueil ou sur notre site internet [www.primeo-energie.fr](http://www.primeo-energie.fr)

## Informations utiles

Pour les demandes de mise en service :

- si le courant est coupé : Intervention faite sur rendez-vous à heure fixe,
- si le courant est maintenu : possibilité d'effectuer un transfert de titulaires en complétant le formulaire «relevé par l'abonné»

Dans les deux cas, merci de fournir une copie du bail ou attestation de propriété ainsi qu'une copie d'un titre d'identité.

Pour les demandes de mise hors service :

Interventions faites sans rdv si le compteur est accessible à nos services, sur rdv en cas contraire.

Merci de bien vouloir faire vos demandes au plus tard 5 jours ou-vrés avant la date d'intervention souhaitée

**Pour les transferts de titulaires via le formulaire «relevé par l'abonné» :**

Merci de compléter toutes les informations demandées et de joindre obligatoirement les pièces justificatives.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

## Nos primes

Pour toute installation de chauffage électrique<sup>(1)</sup>, de climatisation ou de système réversible, Primeo Energie vous accorde une prime.

- Chauffage électrique pour maison neuve ou maison existante prime allant : de 2 €/m<sup>2</sup> à 7.50 €/m<sup>2</sup>
- Climatisation pour maison neuve ou maison existante prime allant : de 0.50 €/m<sup>2</sup> à 1.50 €/m<sup>2</sup>
- Système réversible, prime allant : de 2.50 €/m<sup>2</sup> à 9 €/m<sup>2</sup>

Pour toutes informations complémentaires, merci de bien vouloir contacter nos services.

(1) Les convecteurs sont exclus du dispositif d'aide



PRIMEO ENERGIE

26 rue du Rhône 68300 SAINT-LOUIS

Téléphone : 03 89 89 76 40 [www.primeo-energie.fr](http://www.primeo-energie.fr)

**Nos horaires d'ouverture :**

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h15.